

**Internationale de l'Éducation - IE**  
**Confédération syndicale internationale - CSI**  
**Internationale des services publics - ISP**

**Déclaration conjointe**  
**51<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations**  
**Unies, New York, mars 2007**

Plus de 50 millions de femmes dans 160 pays sont affiliées à des syndicats : le mouvement syndical est ainsi la plus grande institution représentant les travailleuses. Les syndicats ont une portée mondiale, leurs membres occupant tous types d'emplois en tant que professionnels, ouvriers qualifiés et travailleurs dans l'économie informelle.

Cette année, nous souhaitons exprimer nos inquiétudes concernant la situation des filles dans les pays en voie de développement, lesquelles sont forcées à travailler à cause de la pauvreté de la famille, en particulier la pauvreté des femmes, et du manque d'accès aux services publics essentiels, notamment une éducation de qualité et l'eau.

**Les filles et le travail des enfants**

Selon des estimations de l'OIT, 218 millions d'enfants travaillaient en 2006 ; néanmoins, il est probable que le nombre de filles travailleuses soient supérieurs puisque le travail des filles est rarement déclaré, pris en compte ou comptabilisé. Les statistiques disponibles ne reflètent pas suffisamment leur travail – exercé sous la forme de travail domestique, agricole ou de travail à la maison, voire de travail clandestin, tel que le travail forcé et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Le travail des filles, officiel et non officiel, représente toujours un obstacle majeur à l'achèvement de l'Éducation pour tous d'ici 2015. Les filles constituent 60 % des millions d'enfants du monde entier qui, de nos jours, ne fréquentent pas l'école. Comme il est probable que la majorité des filles exclues de l'école travaillent, les efforts visant à promouvoir l'éducation des filles doit s'accompagner d'efforts pour éliminer le travail des enfants, dans le cadre d'une approche préventive large.

**Le travail des filles et l'éducation**

La pauvreté, l'injustice sociale, le manque de documents d'identité, le travail des enfants et une série d'autres facteurs empêchent quelque 41 millions de filles (53 %) de terminer l'enseignement primaire. Plus de 542 millions de femmes sont en outre analphabètes (64 %) – nombre d'entre elles à la suite d'une instruction inappropriée ou incomplète (UNESCO 2006), ce qui n'aide pas les jeunes filles puisque l'on sait qu'une mère alphabétisée aide ses enfants de plusieurs manières.

La Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous (Dakar, 2000) s'est fixée un objectif abordable et atteignable : « *que tous les enfants puissent accéder à un enseignement primaire d'ici 2015* » et a déclaré que « *aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation pour tous ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources* ». Il reste de nombreux défis à relever, parmi lesquels ceux liés aux ressources, en particulier peut-être l'émergence d'une pénurie d'enseignants qualifiés.

Le véritable défi ne consiste pas seulement à amener les filles à l'école, mais il s'agit aussi de faire en sorte qu'elles y restent. Et cela dépend de la sécurité du trajet entre la maison et l'école, d'une culture non violente au sein des établissements, d'un programme tenant compte de la différence de genre et d'une attitude d'enseignement destinée à encourager les filles.

L'éducation à la santé et les compétences de la vie courante doivent être les priorités d'un environnement scolaire respectueux et inclusif.

Toute forme de violence qui diminue les droits d'un enfant à l'éducation est une violation de la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants (Art. 19, 28, 29, 34, 37).

### **Une éducation publique de qualité**

L'objectif du Millénaire pour le développement concernant la parité des sexes n'a pas été atteint en 2005 comme promis. L'éducation ne transmet pas seulement des connaissances et des compétences de base qui améliorent la santé et les moyens d'existence ; elle permet également aux femmes d'occuper de plein droit leur place au sein de la société et du processus de développement, tant au niveau économique que social. L'éducation sauve des vies en donnant aux femmes la confiance et le pouvoir leur permettant de faire des meilleurs choix pour elles-mêmes et leurs enfants. Sans éducation, le cycle de pauvreté est sans fin.

Les syndicats rappellent aux gouvernements des États membres des Nations Unies leurs promesses et obligations relatives aux droits humains internationaux, y compris les droits économiques, sociaux et culturels. En particulier, l'offre d'éducation doit respecter le Cadre d'action de Dakar, la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants, la Déclaration des droits de l'homme, la Convention sur l'âge minimum (C 138) et la Convention sur les pires formes du travail des enfants (C 182).

Le mouvement syndical international s'engage à plaider vigoureusement pour des services publics universels de qualité, particulièrement en faveur d'une éducation qui soit gratuite, accessible par tous, obligatoire, respectueuse des enfants, appropriée et qui inclut l'enseignement secondaire et primaire, du moins jusqu'à l'âge minimum pour travailler.

Par éducation de qualité on entend une instruction donnée aux enfants par un enseignant qualifié bienveillant, dans des classes de taille raisonnable, à l'aide de nombreux textes et ressources d'apprentissage et dans une salle de classe correcte. Pour augmenter le taux d'inscription des filles, il est essentiel de rendre les écoles plus sûres et d'en faire un lieu d'apprentissage sans danger pour les filles. Mais si l'on veut qu'elles restent à l'école, il faut avoir recours à une combinaison de mesures globales. Citons parmi celles-ci :

1. Veiller à la sécurité et au respect des droits fondamentaux et de la dignité des filles à l'école, à la maison et dans la société en général;
2. Affecter davantage de ressources à la formation initiale et continue des enseignants et des travailleurs de la santé afin qu'ils puissent relever les nouveaux défis : la violence, la santé et l'éducation sexuelle, entre autres;
3. Garantir des services publics de qualité, dont l'éducation, requiert une utilisation des ressources humaines tenant compte de la différence de genres et la prise en compte du genre dans l'allocation du budget.
4. Veiller à ce que les programmes et les ressources scolaires soient appropriés et tiennent compte de la différence de genre.
5. Allouer des ressources pour l'instauration de structures intra-scolaires afin de soutenir les étudiants et les enseignants et de permettre une plus grande participation de la communauté dans la prévention de la violence.

### **Le manque d'accès à l'eau et son impact sur les filles**

L'accès à l'eau est fondamental si nous voulons (1) réduire la pauvreté, (2) améliorer la santé reproductive et maternelle et (3) améliorer la situation des filles dans les pays en voie de développement. Chaque année, 3 millions de personnes, dont la plupart sont des enfants, meurent de maladies évitables associées à l'eau contaminée. Des millions d'autres souffrent de maladies liées à l'eau. Il existe un rapport évident entre le droit à l'eau et d'autres droits sociaux, économiques et culturels. L'accès à l'eau est essentiel en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

### **La collecte d'eau – un emploi à temps plein**

Les filles et les femmes sont principalement responsables de la collecte d'eau dans les pays en voie de développement. En Afrique du Sud, on estime que les filles et les femmes consacrent plus de 40 millions d'heures par an à la collecte d'eau. Les filles et les femmes peuvent marcher jusqu'à 8 heures par jour et parcourir jusqu'à 15 kilomètres pendant la saison sèche en vue de collecter de l'eau pour leur famille. Il s'agit là d'un temps précieux que les filles ne passent pas à l'école ou ne consacrent pas au jeu.

### **Le manque d'eau et d'installations sanitaires dans les écoles**

En Afrique sub-saharienne, environ 1 fille sur 10 en âge de scolarisation ne fréquente pas l'école durant la menstruation ou abandonne l'école à la puberté en raison du manque d'installations sanitaires propres et privées. Selon le PNUD, en Ouganda par exemple, seules 8 % des écoles possèdent suffisamment de toilettes et seul un tiers de ces écoles ont des toilettes séparés pour les filles. Des études indiquent que le niveau d'instruction des femmes est lié à leurs pratiques hygiéniques, lesquelles dépendent à leur tour de l'accès à l'eau et aux installations sanitaires. De plus, l'accès à l'eau réduit les risques pour la santé et l'exposition aux abus et aux violences potentiels.

### **Une eau publique de qualité**

D'après l'Organisation mondiale de la Santé, si l'on veut atteindre l'OMD concernant l'eau, qui vise à réduire le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau potable sûre, il faut que 260 000 personnes supplémentaires par jour, jusqu'en 2015, aient accès à de meilleures sources d'eau. Selon des estimations de l'ONU, la réalisation de cet objectif nécessite un investissement supplémentaire de 11,3 milliards de dollars US par an pendant les 10 prochaines années.

Le mouvement syndical international est engagé à soutenir les droits humains à l'eau, tels qu'ils ont été adoptés dans la déclaration du Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels en 2002, laquelle stipule que « *le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun.* »

Le coût social, économique et environnemental qu'entraîne le défaut d'approvisionnement en eau et installations sanitaires est bien plus élevé que les ressources nécessaires pour fournir ces besoins fondamentaux. Le mouvement syndical demande notamment :

- (1) Un engagement renouvelé du gouvernement à financer le développement d'infrastructures afin de fournir de l'eau ainsi que les installations sanitaires pour atteindre l'OMD visant à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau potable sûre;
- (2) Nul ne devrait être privé d'un accès à l'eau du fait de son incapacité à la payer. Les services d'eau, privés ou publics, doivent appliquer une politique tarifaire sociale.
- (3) Les services d'eau doivent conserver le caractère de service public.
- (4) Les autorités publiques ont un rôle essentiel à jouer dans l'établissement, la réglementation et l'application de normes de qualité. **Les syndicats** et les organisations de la société civile, en particulier les groupes de femmes, doivent être impliqués dans l'établissement de ces normes.
- (5) Une gestion de l'eau responsable n'est possible qu'avec la participation des **syndicats** et de tous les intervenants, en particulier les femmes.

**La Confédération syndicale internationale – CIS** est la principale organisation syndicale mondiale réunissant 168 millions de travailleurs, par l'intermédiaire de 304 membres affiliés dans 153 pays et territoires.

**L'Internationale de l'Éducation (IE)** est une fédération syndicale mondiale représentant 30 millions d'enseignants et de travailleurs de l'éducation, par le biais de 384 membres affiliés dans 169 pays et territoires.

**L'Internationale des services publics (ISP)** est une fédération syndicale de plus de 500 syndicats de travailleurs du secteur public dans plus de 140 pays et territoires.

## **Les femmes et les syndicats**

### **L'affiliation syndicale profite aux femmes.**

Les femmes qui exercent leur profession dans des lieux de travail syndiqués gagnent jusqu'à plus d'un tiers que les femmes qui travaillent dans un lieu de travail non syndiqué. Les membres de syndicats sont plus susceptibles d'obtenir un contrat de travail permanent, de bénéficier d'allocations de maternité et de protection, d'une interruption de carrière et de droits de pension. Cela est de bonne augure pour ses enfants.

Dans la plupart des pays, de grands nombres de femmes travaillent dans les services publics. Historiquement, le secteur public a connu une forte organisation syndicale, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Néanmoins, la privatisation, le marché libre et la dérégularisation sapent actuellement les relations traditionnelles de négociation collective. Les femmes souffrent le plus de l'impact des politiques économiques du marché libre. En raison de la sous-traitance et de l'externalisation des services, de nombreuses femmes ne bénéficient plus de conditions d'emploi négociées. L'un des plus grands défis auxquels sont confrontés les syndicats consiste à organiser efficacement les femmes et les hommes qui n'ont plus une relation de travail claire avec leur employeur.

### **L'économie informelle**

Les syndicats et les ONG s'appuyant sur les droits travaillent à l'extension de la protection professionnelle et sociale des travailleurs dans l'économie informelle, dont la majorité est composée de femmes. Les syndicats nationaux organisent les travailleurs de l'économie informelle ou soutiennent leur auto-organisation.

### **Le rôle des syndicats dans la société**

Les syndicats reconnaissent que les droits sur le lieu de travail ne peuvent pas être séparés de questions plus larges de justice sociale et économique. Celles-ci incluent, entre autres, l'éradication de la pauvreté, le soulagement et l'annulation de la dette et l'impact des accords commerciaux sur le développement durable et le droit à l'eau et à la santé. Citons également toutes les questions de qualité et de diversité, dont la violence de genre, la discrimination basée sur la race, l'identité nationale, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'incapacité et la religion.

Les syndicats contribuent de manière spécifique aux alliances mondiales et nationales en raison de leur lien direct avec les travailleurs et les questions qui les concernent. La collaboration entre les syndicats et les organisations de femmes permet de relayer efficacement les questions qui sont essentielles aux vies des femmes et de trouver de nouveaux moyens de soutenir les femmes débutant un travail payé qui est informel, non sûr et souvent abusif.

Le mouvement syndical international s'engage fermement à soutenir l'application intégrale de la convention CEDAW, de son protocole facultatif et des objectifs stratégiques de la plateforme d'action de Pékin.